

**GRILLE TARIFAIRE**  
**Au 1er avril 2023**  
**TOUS NOS DEVIS SONT GRATUITS**

TARIFS DE NOS CONTRATS	TARIF H.T.	TARIF TTC (TVA à 5,5%)* <sup>1</sup>	TARIF TTC (TVA à 10%)* <sup>2</sup>	TARIF TTC (TVA à 20%)* <sup>3</sup>
Contrat d'entretien chaudière au gaz naturel	122,88 €	129,64 €	135,17 €	147,46 €
Contrat d'entretien chaudière avec ramonage du conduit de la chaudière au gaz naturel	143,38 €		157,72 €	172,06 €
Contrat d'entretien chauffe-eau au gaz naturel	113,04 €		124,34 €	135,65 €
Contrat d'entretien chauffe-eau avec ramonage du conduit du chauffe-eau au gaz naturel	133,54 €		146,89 €	160,25 €
Contrat d'entretien chauffe-eau thermodynamique au gaz naturel	105,58 €	111,39 €		126,70 €
Contrat d'entretien adoucisseur	92,25 €		101,48 €	110,70 €
Contrat d'entretien adoucisseur si cumulé avec un contrat d'entretien chaudière au gaz naturel	66,63 €		73,29 €	79,96 €
<b>RAMONAGE CONDUIT BOIS</b>				
Ramonage d'un conduit bois par l'intérieur	73,80 €		81,18 €	88,56 €
Ramonage d'un conduit bois par l'intérieur si cumulé avec un contrat d'entretien	35,88 €		39,47 €	43,06 €
<b>ENTRETIEN HORS CONTRAT</b>				
Entretien de chaudière seul au gaz naturel	73,80 €	77,86 €	81,18 €	88,56 €
Entretien de chaudière avec ramonage du conduit de la chaudière au gaz naturel	105,58 €		116,14 €	126,70 €
Entretien chauffe-eau au gaz naturel	73,80 €		81,18 €	88,56 €
Entretien chauffe-eau avec ramonage du conduit du chauffe-eau au gaz naturel	105,58 €		116,14 €	126,70 €
Entretien chauffe-eau thermodynamique au gaz naturel	73,80 €	77,86 €		88,56 €
Entretien adoucisseur	75,85 €		83,44 €	91,02 €
<b>INTERVENTION PLOMBERIE / CHAUFFAGE - TARIFS HORAIRES</b>				
Jusqu'à 30 min	56,38 €	59,48 €	62,02 €	67,66 €
Au-delà de 30 Min, tarif horaire	73,80 €	77,86 €	81,18 €	88,56 €
URGENCES (tarif horaire)	92,25 €	97,32 €	101,48 €	110,70 €
<b>DETARTRAGE</b>				
Détartrage du corps de chauffe de la chaudière	230,00 €		253,00 €	276,00 €

Les travaux hors entretien ou dépannage font systématiquement l'objet d'un devis préalable, lequel est gratuit.

Nous ne pratiquons pas de frais de déplacement supplémentaires aux prix indiqués dans cette grille.

\*1 - Le taux de TVA à 5,5% s'applique pour tous les travaux de rénovation énergétique relatifs aux chaudières à condensation et chauffe-eau thermodynamique, y compris les travaux induits, c'est-à-dire les travaux annexes rendus nécessaires, dans les logements d'habitation construits depuis plus de 2 ans.

\*2 - Le taux de TVA à 10% s'applique pour tous les travaux de rénovation énergétique (hors chaudières à condensation et chauffe-eau thermodynamique) y compris les travaux induits, c'est-à-dire les travaux annexes rendus nécessaires, dans les logements d'habitation construits depuis plus de 2 ans.

\*3 - Le taux de TVA à 20% s'applique pour tous les travaux de rénovation énergétique y compris les travaux induits, c'est-à-dire les travaux annexes rendus nécessaires, dans les logements d'habitation construits depuis moins de 2 ans.